



Photovoltaïque, « agri-PV » : modification du cahier des charges

Description : Le Ministre de l'Énergie a lancé le 22 octobre 2022 un appel d'offres pilote portant sur la réalisation et l'exploitation de centrales solaires agrivoltaïques (« agri-PV ») au Grand-Duché de Luxembourg. Au vu du caractère pilote de l'appel d'offres et après différents retours des acteurs du secteur quant à l'évolution des coûts des différentes solutions technologiques et afin d'assurer la possibilité de soumissionner une panoplie de projets divers, il a été décidé d'apporter des modifications à la structure des lots et aux prix maximaux à soumissionner. Le volume total de puissance à rémunérer reste inchangé (50 MW).

Modifications apportées : Les principales caractéristiques de l'appel d'offres après les modifications se présentent comme suit :

- L'appel d'offres est divisé en trois lots et cinq catégories :
 - o Lot 1 : Centrale à panneaux bifaciaux verticaux ou Tracker (puissance > 100 kW_c et ≤ 5 MW_c).
 - Catégorie 1: Prairie utilisée pour la production de fourrage ou graminées.
 - Catégorie 2: Prairie utilisée pour l'élevage (y compris élevage avicole).
 - Catégorie 3: Terres arables pour toutes cultures (y compris cultures spéciales).
 - o Lot 2 : Ombrières (puissance > 100 kW_c et ≤ 5 MW_c)
 - Catégorie 4 : Cultures spéciales.
 - o Lot 3 : Centrale au sol (puissance > 100 kW_c et ≤ 5 MW_c)
 - Catégorie 5 : Prairies (fourrage et élevage) et Terres arables.
- Volume maximal de puissance à rémunérer : Lot 1: 20 MW_c ; Lot 2: 15 MW_c ; Lot 3: 15 MW_c.
- Prix maxima à soumissionner : Lot 1 : 130 €/MWh; Lot 2 : 150 €/MWh ; Lot 3 : 110 €/MWh.
- Les projets retenus bénéficient pendant quinze ans d'un contrat de prime de marché pour l'injection de l'électricité produite. (inchangé)
- Date limite de dépôt des offres : 1^{er} août 2023. (inchangé)
- Attribution : Au meilleur prix, mais au moins deux projets par catégorie (1-5) et prioritairement deux projets ≤ 2 MW par catégorie. (inchangé)
- Réalisation : En principe la centrale doit être construite et injecter l'électricité dans le réseau dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'attribution. (inchangé)

Les modalités détaillées de l'appel d'offres sont décrites dans un cahier des charges. Le cahier des charges est envoyé par courrier électronique à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

PV@energie.etat.lu

Les intéressés qui ont déjà demandé le cahier des charges reçoivent automatiquement la nouvelle version par courrier électronique.